

PRÉSENTATION DE LA SECTION SPORTIVE HANDBALL

Madame, Monsieur,

La section sportive scolaire handball fonctionne en référence à la circulaire des sections sportives scolaires : “Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier après accord des familles, d’un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l’établissement, tout en suivant une scolarité normale “. “Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elle permettent aux élèves d’atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau”.

Depuis plusieurs années, le collège Alphonse Karr propose une section sportive handball destinée aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Elle est le fruit d’un partenariat entre le collège et le club de Handball de St Raphaël (SRVHB). La section est animée par un professeur d’EPS expérimenté du collège et par un éducateur sportif, titulaire d’un brevet d’état spécialité Handball.

Objectifs :

- Permettre aux élèves volontaires de concilier la poursuite de leur scolarité avec la pratique du handball
- Motiver les élèves en leur donnant l’occasion de progresser et d’être valorisés dans le sport qu’ils affectionnent
- Permettre aux élèves d’exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire
- Développer leur goût de l’effort et de les aider à mesurer les conséquences d’un travail suivi et régulier
- Développer leur autonomie et de faciliter leur intégration sociale
- Leur permettre d’acquérir une culture d’équipe et de vivre dans le cadre d’une solidarité collective
- Les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne.

- Adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres
- Participer à leur éducation citoyenne et de véhiculer des valeurs de respect et de responsabilité

Exigences :

Cette section s'adresse à des élèves motivés par une pratique approfondie de leur sport favori sans négliger les apprentissages scolaires dans l'ensemble des disciplines du collège. Les volumes horaires réglementaires de chaque discipline sont respectés à chaque niveau. Il n'y a pas d'allègement d'emploi du temps. Les élèves doivent respecter la charte de fonctionnement de la section sportive qui se trouve à la fin du dossier. Un bilan est réalisé à la fin de chaque trimestre. Le Principal peut décider, si le comportement de l'élève, ou ses résultats scolaires ou sportifs le justifient, de le suspendre temporairement ou définitivement.

Lieux :

Les séances se déroulent principalement au gymnase Victor Sergent, au palais des sports ainsi que sur le plateau sportif du collège.

Organisation :

La section sportive est coordonnée par M. Rudy Castano, professeur d'EPS en concertation avec M Christophe Carrois responsable technique du SRVHB, M Sylvain Peiny responsable technique du Val d'Argens,

Les élèves auront 2h de cours par semaine. A titre indicatif, les horaires étaient les suivants l'année dernière :

Le lundi de 15h à 17h au gymnase Victor Sergent pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}

Le mardi de 15h00 à 17h00 au gymnase Victor Sergent pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.

Le mardi et le jeudi de 14h00 à 16h au palais des sports pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} qui s'entraînent avec le pôle espoir sur sélection.

Le mercredi de 13h30 à 15h au gymnase Victor Sergent pour les benjamins et benjamines.

Le mercredi de 15h30 à 17h au gymnase Jean Vilain à Fréjus pour les minimes filles.

Le vendredi de 13h30 à 15h00 au palais des sports pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.

Les élèves de 3^{ème} pressentis pour intégrer le pôle espoir Handball du lycée Saint- Exupéry de St Raphaël seront dispensés de ces 2h de cours, et pourront bénéficier d'un aménagement d'emploi du temps le mardi et le jeudi après-midi afin de s'entraîner avec le pôle espoir si les résultats scolaires et la conduite le justifient.

Cette pratique sportive sera complétée par la participation des élèves aux compétitions UNSS et aux arbitrages de celles-ci (le mercredi après-midi).

Conditions d'admission :

- Être inscrit dans un club de handball.
- Justifier d'une pratique sportive régulière : entraînement, compétition, sélection comité ou ligue...
- Arbitrage en club.
- Présenter un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique du sport de compétition.
- Avoir un avis favorable du jury d'admission après l'examen du dossier scolaire (un regard attentif sera apporté à l'attitude en classe et aux résultats scolaires)
- **Une demande de dérogation est obligatoire pour les élèves qui ne dépendent pas du secteur du collège Karr. Cette demande doit être réalisée par les familles auprès de l'établissement d'origine de leur enfant.**

- Les candidats qui postulent aux pôles espoir doivent aussi s'inscrire en section sportive.

Contraintes liées à la section :

- Pratiquer l'anglais en LV1
- Pas de possibilité de prendre l'enseignement de complément latin ou grec
- Visite médicale approfondie auprès d'un médecin du sport pour tous les élèves (voir document en annexe). Une visite médicale négative entraîne la perte du bénéfice de l'admission en section sportive.
- Les places sont limitées, ne soyez pas déçu si vous n'êtes pas sélectionné. Persévérez et postulez l'an prochain.
- L'engagement vaut pour toute la scolarité au collège de la 6ème à la 3ème. Nul ne peut partir pour convenance personnelle.
- La réinscription est obligatoire chaque année.
- Inscription obligatoire dans un club de handball, pratique régulière et assidue (entraînements et matchs).
- Inscription obligatoire à l'association sportive handball du collège, pratique régulière et assidue (entraînements, arbitrages et matchs).